.....le.....1950

Monsieur le PREFET,

Les soussignés, dirigeants de l'Association dite: "Comité des Sociétés Polonaises Locales de....." dont le siège est à.....déclaré, ont l'honneur de solliciter l'autorisation prévue par les articles 22,25 et 28 de la loi du 1-er Juillet 1901 (Décret-loi du 12 Avril 1939).

Cette Association a pour but de coordiner l'activité des sociétés polonaises de ..... et de les représenter auprès des Autorités.

Dirigeants et Administrateurs:

Président :/nazwisko, imię, stan cywilny(marié lub célibataire) narodowość(numer Carte d'Identité), zawód i adres/
Secrétaire: /tak samo/
Trésorier : /tak samo/

Veuillez agréer, Monsieur le Prefet, l'assurance de notre respectueuse consideration.

/Podpisy/

Secrétaire Trésorier Président

Prośbę tę pisze się w trzech egzemplarzach. Dwa egzemplarze na zwyczajnym papierze i jeden egzemplarz na "papier timbré" za 70 franków. Jeden egzemplarz na zwyczajnym papierze zostaje w aktach Komitetu a dwa pozostałe razem z dwoma egzemplarzami "Proces Verbal", dwoma Statutami i listą z kolejno podanymi nazwami (po francusku) towarzystw, należących do Komitetu, składa się w miejscowym Komisariacie Policji.

Tytuł listy towarzystw:
Liste des Sociétés adhérants au Comité des Sociétés Polonaises Locales de .....

S T A T U T S

du Comité des Sociétés Polonaises Locales

de .....

oooooooo

Art. 1. L'Association prend le nom de "COMITE DES SOCIETES POLONAISES LOCALES DE .....

Art. 2. Le Comité exerce son activité sur le territoire de la commune de .....

Art. 3. Le siège du Comité est établi à .....

Art. 4. Le Comité a la personnalité civile.

Art. 5. Le Comité a pour but de coordiner l'activité des sociétés polonaises de ..... et de les représenter auprès des Autorités.

Art. 6. L'activité politique et l'osprit de parti en sont completement exclus.

Art. 7. Les autorités du Comité sont: a/ Réunion Générale, b/ Comité Directeur, c/ Commissaires des comptes, d/ Arbitres.

Art. 8. La Réunion Générale est l'autorité supreme du Comité et se compose de trois délégués de chaque société-membre. Elle se réunit en principe une fois par an pour élire le Comité Directeur(Président, Secrétaire et Trésorier), 3 Commissaires des comptes et 5 Arbitres, pour se prononcer sur les comptes rendus et donner des directives au Comité Directeur. La Réunion vote les taux de cotisations et le réglement intérieur.

Art. 9. Les modifications des statuts et du réglement intérieur ainsi que la dissolution du Comité ne peuvent être voté qu'à la majorité de deux tiers des délégués au cours d'une réunion extraordinaire.

Art.10. En cas de dissolution du Comité les biens seront distibués aux orphelins polonais de .....

oooooooo

PROCES VERBAL

de la Réunion Générale du "Comité des Sociétés Polonaises Locales de.....
qui a eu lieu le..... à..... heures au siège habituel avec le programme suivant:

1. Ouverture de la séance.
2. Comptes rendus par les membres de l'ancien Comité Directeur et discussion.
3. Questions d'ordre intérieur du Comité.
4. Election du nouveau Comité Directeur.
5. Discussion libre.
6. Clôture de la séance.

ad 1. Le Président a salué les .....délégués représentants.....Sociétés-membres.

ad 2. Les comptes rendus des Président, Secrétaire et Trésorier ont été approuvés par tous les délégués.

ad 3. a/ Après une courte discussion de tous les délégués présents est voté à l'unanimité ce qui suit:
"Le Comité des Sociétés Polonaises Locales de.....,
"groupant ..... Sociétés, comprenant ensemble environ.....
"membres, devient à la date de ce jour (.....)
"un Comité independant et autonome."
b/ On a voté les nouveaux Statuts du Comité, composés de 10 articles.

ad 4. Pour l'année 1950 la Réunion Générale a élu:
Le Président :/nazwisko, imię, adres/
Le Secrétaire: - " -
Le Trésorier : - " -
/następują nazwiska i imiona zastępców i innych z wymienieniem ich funkcji, jak członków Komisji Rewizyjnej (Commissaires des comptes itd./

ad 6. A....heures, après la discussion sur les projets du Comité pour l'année 1950, le Président, Mr.....a levé la séance

A.....le.....1950
/Podpisy/

Secrétaire Trésorier Président

Ten akt "Proces Verbal" pisze się w trzech egzemplarzach. Dwa egzemplarze na zwyczajnym papierze i jeden egzemplarz na "papier timbré" za 70 franków. Jeden egzemplarz na zwyczajnym papierze zostaje w aktach Komitetu a dwa pozostałe dołącza się do prośby o legalizację.